L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI, 16 JUILLET 1887

# PETITES ANNONCES.

## A VENDRE.

A vendre à Biloxi — Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal. 28juin—3août.

# AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de James Whalen.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21 694.—Division B.—Attendu que Mme. Margaret Whalen a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Whalen, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 juil—14 19 23

**Succession de Thomas P. May.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 20,960—Division A. Attendu que Charles Henry Brady a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dátif, dans la succession de feu Thomas P. May, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 juillet—14 19 23

**Succession de Hypolite Dejoie.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21 674—Division B—Attendu que Mme. Ellen Dejoie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hypolite Dejoie, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 juillet—14 19 23

# AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de District pour la Paroisse d'Orléans—Dennis Clooney vs ses créanciers—No 21,438—Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Dennis Clooney, insolvable, soit convoquée et tenue par devant Daniel Dreux, notaire en cette ville le VENDREDI, 29e jour de juillet, 1887, à 11 heures a. m., dans le but de nommer et de faire choix d'un curateur et conseiller à la vente des propriété et effets appartenant au dit insolvable.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1887.
(Signé) A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
16 juil—3t au 29 juil

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVIL de District pour la Paroisse d'Orléans—Daniel Bourque vs ses créanciers—No 21,650—Division A—Ordre de Cour—Sur la motion des hons du pétitionnaire Daniel Bourque soit et il est accepté par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et H. Staub, notaire, qu'un tel soit et il est nommé syndic provisoire, effondrement de la dite faillite; que l'assemblée ordonnée par la loi pour l'inventaire soit et est accepté par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et H. Staub, notaire, que W. H. Staub et O. A. Pierce soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété à être inventoriée, et ce dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de la cour, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 12 juin 1887.
(Signé) R. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
18 juin—3f au 22 juillet

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Albert Cammack, individuellement et comme membre de la raison sociale de Renshaw Cammack & Co. soit et est, par le présent, accepté par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villere, Esq., notaire en cette ville le 18 DU 18ème jour de juillet 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murphy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 2 juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "A" remplissant la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier
6juil—3f au 4 août

**MONITION.**

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No. 21,420—Division D. dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux qui le present avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxes faite le 13 août 1886, l'Etat de la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Roth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux reglements de la Nouvelle Orléans, neuf cinquièmes de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir:

CINQ CERTAINS DIX-HUITIEME TERRE dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'ilot No 175 borné par les rues Conti, Dauphine, Bienville et Royale; les dite lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur en arrière entre les numéros 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le fauxbourg Bouligny. Troisième District de cette ville dans l'ilot borné par les rues Cavacalto (maintenant Royale), Grande Allumière (maintenant Dauphine), Etnare et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7 de lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur entre les rues Cavacalto et Grande Allumière No lot No 7 forme l'encoignure des rues Grande Allumière et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grande Allumière comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville par acte devant A. A Ker, notaire, à Jacob Roth Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jour d'août 1886, pour lequels les dits acquereurs ont payé la somme de soixante-quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistrée au Bureau des aliénations dans livre 124 folio 385.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Roth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Roth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition en liasse dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des hypothèques, livre 88, folio 539, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait appliquer à cette cour pour que monition en annonce conformément à la loi et aux sections 2271, 2272 et 2273 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 comme les Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont, citées sur nomé de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, et dire en cet, tout droit, titre ou reclamation à la propriété par suite d'une irrégularité quelconque dans les assesments, ventes et garantie de dite vente en toute autre désobéissance quelconque des formalités prescrites par aucun reglement de profession, dans les trente jours qui suivent la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, faute de quoi pour toujours les parties ainsi faites ne seront pas désormais admises à aucune plainte.

Donné en Chambre de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, le 28 juin 1887.
(Signé) R. H. RIGHTOR, Juge.
PAR D. RANKIN, Député Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28 juin—3f au 8 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Daniel Bourque vs ses créanciers—No 21,650—Division A—Ordre de Cour—Sur la motion des hons du pétitionnaire Daniel Bourque soit et il est accepté par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et H. Staub, notaire, qu'un tel soit et il est nommé syndic provisoire, effondrement de la dite faillite; que l'assemblée ordonnée par la loi pour l'inventaire soit et est accepté par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et H. Staub, notaire, que W. H. Staub et O. A. Pierce soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété à être inventoriée, et ce dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de la cour, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 12 juin 1887.
(Signé) R. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18 juin—3f au 22 juillet

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Albert Cammack, individuellement et comme membre de la raison sociale de Renshaw Cammack & Co. soit et est, par le présent, accepté par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villere, Esq., notaire en cette ville le 18ème jour de juillet 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murphy, avocat, soit nommé pour representer les créanciers absents dans cette affaire.

Nodrville Orléans, 2 juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "A" remplissant la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier
6juil—3f au 4 août

# ASSURANCES.

## Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

**Bureau No 32 rue du Camp.**

DOUZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886:

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur risques d'incendie..... | | $ 99,705 12 |
| " " de rivières..... | | 3,399 55 |
| " " maritimes..... | | 3,427 90 |
| | | $106,532 57 |
| A ajouter primes non acquises pour 1885..... | | 29,613 70 |
| | | $136,146 27 |
| A déduire: | | |
| Pertes d'incendie..... | $40,505 97 | |
| Pertes de rivières..... | 2,084 50 | |
| Pertes maritimes..... | 1,252 95 | |
| Réfaction..... | 10,071 41 | |
| Réassurances..... | 10,070 71 | |
| Primes remboursées. | 6,802 79 | |
| Dépenses, Commissions, Taxe, Loyer Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt.. | 16,349 52 | |
| | | $87,137 85 |
| | | $49,008 42 |

Réservé pour pertes non réglées..... $3,431 56
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886..... 7,307 23
Intérêt et dividendes déclarés ici..... 15,318 81
Réservé pour primes non acquises de 1886..... 22,950 82
$49,008 42

La Compagnie possède l'actif suivant:

| | |
|---|---|
| Billets d'action..... | $4,918 23 |
| Prêts sur cautionnement et hypothèque..... | 162,749 29 |
| Billets à ordre..... | 5,336 56 |
| Propriétés foncières. | 15,000 00 |
| Argent comptant en argent en banque. | 69,304 94 |
| Primes en voie de collection..... | 39,465 89 |
| Meubles de bureau divers..... | 4,448 53 |
| | $301,223 44 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital..... | $150,000 00 |
| Réserve pour pertes non estimées. | 3,431 56 |
| Intérêt et dividendes. | 24,943 53 |
| Réserve pour primes non acquises. | |
| Fonds de réserve et surplus..... | 122,848 35 |
| | $301,223 44 |

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.

W. O. HART Notaire.

Nouvelle Orléans, 19 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, au demande:

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT; plus, VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, ayant couru.

T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

**Conseil de Direction.**

| | |
|---|---|
| J. ALEXANDER, | LEON BERTOLI, |
| H. H. KERHORST, | PHIL. BECK, |
| PETER BLAISE, | P. EGAN, |
| H. ELLERBE, | JNO. FITZPATRICK, |
| C. T. GAUCHE, | CHAS HEMARD, |
| A. H. ISAACSON, | L. N. MARkey, |
| A. MAGUIRE, | MASH. McMICKEN, |
| T. PRUDHOMME, | A. H. SIEWERD, |
| OTTO THOMAN, | JNO. EVERETT. |

25 janv—Mar Jeu—1 mois

## Dix-septième Etat Annuel

— DE —

## L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues: | | |
| Sur risques de feu..... | | $229,184 35 |
| Sur risques de marine..... | | 10,142 18 |
| Sur risques de rivière..... | | 5,696 66 |
| | | $245,023 19 |
| A ajouter, primes non acquises de 1885..... | | 136,280 00 |
| Primes totales..... | | $381,303 19 |
| A ajouter, intérêts et profits et pertes..... | | 19,476 90 |
| Revenus..... | | $400,780 09 |
| A déduire, pertes payées: | | |
| Sur risques de feu.. | $169,571 83 | |
| Sur risques de marine..... | 16,624 89 | |
| Sur risques de rivière..... | 358 19 | |
| | $186,554 96 | |
| Retour de primes et cancellations.. | 10,089 64 | |
| Commissions et réfactions..... | 41,135 16 | |
| Réassurances..... | 25,795 55 | |
| Taxes et licences..... | 2,242 52 | |
| Dépenses de bureau et agences salaires, bureau des assurances, corporation sauvetage, loyer, imprimerie, etc., etc. | 33,064 66 | |
| | | $298,882 52 |
| Solde..... | | $ 101,897 57 |
| Publicat..... | | 67 25 |
| | | $101,964 82 |
| Primes non acquises de 1886..... | $ 70,255 00 | |
| Perles ajoutées et non ajustées..... | 30,443 94 | |
| Balance..... | 1,198 63 | $101,897 57 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Argent en caisse..... | $ 27,116 22 |
| Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi..... | 15,000 00 |
| Argent entre les mains d'agents en Europe..... | 3,618 90 |
| $10 000 Bons de l'Etat Puis 4 0/0 | 12,700 00 |
| $121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans..... | 128,910 00 |
| $58,940 Bons à Primes de la Nlle-Orléans..... | 64,342 20 |
| Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents..... | 30,718 82 |
| Prêts sur hypothèque..... | 47,486 34 |
| Effets à recevoir..... | 2,385 00 |
| Billets à recevoir pour primes..... | 3,408 55 |
| Actions et autres valeurs..... | 12,069 52 |
| Meubles et installations de bureaux..... | 2,500 00 |
| Total..... | $351,353 55 |

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.

Assermenté et signé devant moi, notaire public ce 7 janvier 1887.

CHAS G. ANDRY, Notaire public.

## Crescent Insurance Company.

**67 et 69, rue du Camp,**
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

**CAPITAL EN ARGENT...$400,000**

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président
CHAS. H. DOLSEN.....Vice-Président
CHAS. E. RICE.....Secrétaire

**Directeurs:**

| | |
|---|---|
| Joseph Bowling, | James T. Rodd, |
| Geo. W. Bentell, | Sam'l H. Kennedy, |
| W. B. Conger. | Alfred Moulton |
| U. Marinoni, | W. R. Lyman, |
| Jas. L. Lash, | Chas. E. Dolsen, |
| J. J. Reiss, | S. C. Coulson, |
| Lucien Delory, | Charles Newman |
| C. D. Wallace, | M. Gillis, |
| R. F. W. Rachman, | C. E. David, |
| Wm. Garig, | A. Rosenfield, |
| Geo. D. Fisher, | Chas. A. Rice |
| Joseph Rohn, | Charles M. Whit |
| | D. R. Calder. |

**Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.**
10juil 86—1an

# DATE DE FONDATION 1805

## COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company et New Orleans.

Etablie en 1805.

**BUREAUX : 2 rue Carondelet, entre Canal et Commune.**

CAPITAL - - - $500,000

J. TUTEE, Président,
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

**DIRECTEURS:**

CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BORET.
PIERRE POUTZ, B. GALLY,
D. FALCO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, CHAS. BRIERRE,
JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE
GUS. PITOT, JR.,
J. W. HINCKS.

# TRAIT SANS

# PRECEDENT!

# PLUS D'UN DEMI-MILLION

# DISTRIBUÉ.

## L.S.L.

## Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

**Ses Grands Tirages à Numéro Simple** auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

**Nous déclarons, par les présentes, que nous prés-dons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.**

Commissaires.

## Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

## L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 9 AOUT 1887.

# GROS LOT:

# $150,000

## AVIS,---Billets $10 seulement.

**DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.**

**LISTE DES LOTS:**

| | | |
|---|---|---|
| 1 Gros lot de | $150,000.. | $150,000 |
| 1 " de | 50,000.. | 50,000 |
| 1 Lot de..... | 20,000.. | 20,000 |
| 2 Lots de..... | 10,000.. | 20,000 |
| 4 Lots de..... | 5,000.. | 20,000 |
| 20 Lots de..... | 1,000.. | 20,000 |
| 50 Lots de..... | 500.. | 25,000 |
| 100 Lots de..... | 300.. | 30,000 |
| 200 Lots de..... | 200.. | 40,000 |
| 500 Lots de..... | 100.. | 50,000 |

**LOTS D'APPROXIMATION:**

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots d'approximation.. | $300.. | $30,000 |
| 100 " " | 200.. | 20,000 |
| 100 " " | 100.. | 10,000 |
| 1000 " " | 50.. | 50,000 |
| 9,179 Lots s'élevant à..... | | $325,000 |

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

**Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou échange de New York, dans des lettres ordinaires.** Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adresser à

**M. A. DAUPHIN,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la **New Orleans National Bank, New Orleans, La**

RAPPELEZ-VOUS que la présence des gérant Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie la plus parfaite imposée qui puisse à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tirera un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par la totalité d'une institution dont les droits, intérêts et propriétés sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Différ-ons donc donc des contrefaçons et des pièces sans valeur.

## WEST END HOTEL.

**Women pour NOS FRERES.**

Restaurant de premier ordre, table, cave et service irréprochables. "Moys" célèbre la continuation du passage de ses amis et du public. Etablissement d'une institution dont les droits, intérêts et propriétés sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Différ-ons donc des contrefaçons et pièces sans valeur.

## DISSOLUTION.

Le soussigné, ayant vendu son intérêt dans la maison de commerce connue sous la raison sociale de Thomas Duffy & Co., à Messrs. Thomas Duffy et Jos. Fiorello, prie toutes les personnes ayant des comptes à régler avec la dite maison de commerce de se présenter à son bureau, 72 rue de Chartres, pour le règlement de leurs comptes.

THOMAS DUFFY.
1er juillet—1m

# ANNONCES JUDICIAIRES

## VENTES PAR LE SHERIFF.

**ANNONCE JUDICIAIRE**

**Meubles neufs. Meubles, etc.**

**Tennessee Furniture & Chair Co. vs. C. E. Schmidt.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,816—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 19 juillet 1887, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

En mon entrepôt rue Ste. Anne, entre les rues Royale et Chartres, un vaste assortiment de meubles neufs, etc., le contenu d'un magasin de meubles transporté à mon dit entrepôt, selon un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8juil—9,12,15,19.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,554—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilot borné par la rue Ferdinand, Cassacalvo (maintenant Royale), Presse et Morcau (maintenant Chartres) désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, anciennement ingénieur civil, le 18 juillet 1848, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville; les dits lots mesurent chacun vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue Ferdinand sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur entre des lignes parallèles; le lot numéro un forme l'encoignure des rues St. Ferdinand et Cassacalvo (maintenant Royale), mesure les dites lignes parallèles; les améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant.

Ensemble avec cinquante-six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiana qui se trouvent attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Comptant, payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir: la somme de deux cent quarante piastres, le montant d'un jugment fait contre le défendeur en faveur du plaintif par un du 1er décembre 1883 et de plus une somme de sept cent et vingt piastres

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.

Et tous les frais du procès y compris 5 pour cent louage, et le tout sous le montant en litige et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

L'acquereur, en outre, assumera et s'engage à payer la somme de cent vingt piastres et un autre vingt piastres balance non payée et pas encore réclamée sur la dette du stock à savoir: au nom de Jacques Bienvenu, notaire, assumera toutes les obligations de l'actionnaire de la dite, que des Citoyens de la Louisiane pour lesdites actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque, la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 juil—14,21,28—août 4,11,16.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Bijouterie, Travaux en cheveux,** Meubles, etc.

**O. A. Pierce vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21 831—En vertu d'un ordre de vente, date 7 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 juillet 1887, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au lot No. 201 rue du Canal—

Le contenu de la dite propriété consistant d'un grand assortiment de bijoux montres, pendules, beaux artificielles, travaux en cheveux etc., meubles, installations à gaz, divers objets, etc., selon un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
et sa vente provisoire dans cette affaire
simi—8 12 16 17.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**J. V. Charpantier vs. Henderson McCray.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,022—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilot borné par les rues Millaudon, Annie, Lowerline et Lower Line, désigné comme lot vingt-deux dans l'ilot numéro trente-deux. Le dit lot mesure trente pieds de large de face à la rue Annie et forme l'encoignure des rues Annie et Millaudon sur une profondeur de cent cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18juin—18,25—2 9,16,30juil.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vitrières, miroirs et meubles de maison de valeur.**

**Dans l'affaire de la succession de** Mme Ann Saron, veuve d'un premier mariage de Patrick Dean, femme divorcée d'un second mariage de Jeanne Hoey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,587—En vertu d'un ordre de vente, daté le 11 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 23 juillet 1887, à 1 heure p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au lot No. 226 rue Baronne—

Tout le contenu du dit magasin et local consistant, entre autres choses, en glaces, vitrières, étagères, installations, boîtes à cheveux et leur contenu, un grand miroir, etc., et aussi un grand assortiment de meubles de maison, etc., le tout conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—cette vente étant la seconde et dernière—En cas de prix offert n'atteignant pas définitivement au plus et dernier offrant pour ce qu'elle rapportera à un crédit de douze mois, l'acquereur fournissant un cautionnement avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et paiera comptant les frais du shérif, du commis d'impression, etc., soit environ cinquante dollars.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
12juil—12 19 23

## Premier Etat de Situation

— DE LA —

**COMPAGNIE D'ASSURANCES**

— DITE —

## LOUISIANA INSURANCE CO.

OF NEW ORLEANS.

Conformément aux dispositions de sa charte la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant seize mois, c'est-à-dire depuis sa fondation, du 1er septembre 1885 jusqu'au 31 décembre 1886.

Reçues:

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur les in. condés..... | $125,127 67 | |
| Primes sur rivière. | 1,338 88 | |
| Prime s sur mar..... | 790 85 | $127,256 90 |
| A déduire: | | |
| Réassurances..... | 1,966 91 | |
| Réfactions et commissions..... | 25,984 98— | 27,979 99 |
| | | $99,276 91 |
| A déduire: | | |
| Pertes payées sur les incendies..... | 53,395 78 | |
| Pertes payées sur les rivières..... | 729 17 | |
| Pertes ajustées et non ajustées..... | 21,225 12 | |
| Réclamations pas sées au compte des profits et pertes..... | 468 06 | 75,816 13 |
| A a couter intérêt..... | | $ 23,460 79 |
| | | 4,130 45 |
| | | $ 27,581 22 |
| A déduire Traitements, frais généraux, taxes, annonces, etc., pour 16 mois..... | | 21,802 75 |
| | | $ 5,778 48 |
| Réserve: Primes non acquises. | | $ 5,778 48 |

ACTIF.

Billets à recevoir, comprenant billets garantis par nantissement, billets à primes et billets réactions, ces derniers étant pour 40 0/0 du capital assuré et garantis dans la clause de forfaiture par 60 0/0 payés..... $151,596 34
Effets mobiliers: Comptant..... 1,677 18
En caisse, dans les banques et dans les mains de agents..... 34,880 08

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital..... | $161,350 00 |
| Réserve, comme il est dit plus haut, pour les pertes..... | 21,285 18 |
| Pour les risques non expirés..... | 5,778 48 |
| | $188,353 66—$188,353 66 |

L'état de situation qui précède est un extrait exact des livres de la compagnie.

M. M. GEX,
Trésorier fonctions de Président.

A. LESSEPS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce vingt-unième jour de janvier 1887.

M. T. DUCROS,
Notaire, 128 rue Gravier.
26jan—1m

# ANNONCES JUDICIAIRES

## VENTES PAR LE SHERIFF.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Joaquin Infante Mazeall vs. Mme Célestine Chastant, Veuve de Dr C. C. Turpin.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 21,546.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains situés dans la Sixième Division de cette ville dans le carré et l'ilot portant les nos Valmont Laurel, Léontine et Jeanne Oak (Cantrelage aujourd'hui), désignés par les nos 1 et 2 sur un plan de Lucien Tessier, arpenteur de la ville, sous la date du 23 février 1884, et annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, ancien notaire en cette ville sous la date du 2 avril 1884; les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun sur le dit plan, trente pieds plus ou moins de façade sur Valmont Laurel trente pieds, plus ou moins, de largeur à l'arrière sur une profondeur égale et uniforme entre lignes parallèles de cent vingt quatre pieds, plus ou moins, lesdits terrains précédemment désignés par le numéros Six et Sept et Huit et Neuf ainsi que le tout est figuré sur un plan annexé de Louis H. Pilié. Les dits terrains se touchant du côté de la propriété de la rue Constance, nouvellement ou autrement appelée Jeanne Bienvenu.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, passages et avantages y appartenant ou pouvant en dépendre. Etant la même propriété que la défenderesse a acquise de Patrick Dean et autres, suivant Eusèbre Rouen, notaire, le 24 mai 1886.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—Le comptant suffisamment pour payer la réclamation du demandeur, plus mais montant, soit trois cent quatre-vingt-cinq piastres 50 cts avec intérêt au taux de huit pour cent par an à partir du 24 mai 1886 jusqu'à parfait paiement; cinq pour cent de ce montant principal et intérêt pour frais de vente et les frais d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de la somme de son enchère) le paiement de deux billets hypothécaires en date du 24 mai 1886 souscrits par la défenderesse à l'ordre de Joaquin Infante et plus payables respectivement deux et trois ans après dates de souscription et portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement et garantis par une hypothèque sur la dite propriété, conventionnelle et légale et privilège du demandeur. L'acquereur assumant toutes les obligations de la dite premier d'hypothèque conditionnelle cette crée étant la seconde et dernière en date du 24 mai 1886 lesdites hypothèques et privilèges sont expressément réservés.

Le terrain ci-dessus porte la No 79 rue Roman, possédant en un élégant cottage couvert en ardoises, à distance